

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **33 (1962)**

Heft 9

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

pour les six premiers mois de l'année un solde passif de 1,9 milliard de francs, soit le plus grand déficit enregistré durant cette période. Malgré l'abondance des marchandises, le renchérissement s'est poursuivi ces quatre derniers mois. A fin juin, l'indice des prix à la consommation et celui des prix de gros (fin août 1939 = 100) s'établissaient à 195,1 points, respectivement à 222,3 points ; tous deux dépassaient ainsi le niveau de l'année dernière à pareille époque, le premier de 4,9 % et le second de 3,8 %. La persistance des forces inflationnistes indique que l'équilibre de l'économie reste menacé par les goulots d'étranglement affectant le marché du travail et le secteur de la construction. Aussi les diverses mesures introduites pour sauvegarder le pouvoir d'achat de notre monnaie sont-elles toujours d'actualité.

Compte d'Etat de la Confédération pour l'année 1961. — Le compte financier de la Confédération doit à la prospérité de notre économie de présenter pour 1961 un excédent des recettes de 139 millions de francs au lieu du solde passif budgété de 98 millions. Les revenus de l'Etat se sont montés à 3406 millions ; supérieurs de 446 millions aux prévisions budgétaires, ils ont même surpassé ceux de 1960, année de haut rendement de l'impôt pour la défense nationale. De l'examen des chiffres ressort avant tout, par rapport à l'année précédente, la montée en flèche du produit de la taxe militaire ; elle s'explique par le fait qu'en 1961 cette taxe a été perçue pour la première fois en vertu de la nouvelle loi de juin 1959, tandis qu'en 1960, seuls les arriérés avaient été encaissés.

Commandes et resserrement monétaire. — Le ralentissement de l'activité économique à l'étranger durant le premier semestre 1962 a entraîné un certain fléchissement de l'entrée des commandes. Vu l'importance des commandes en portefeuille, cette évolution n'a eu pour l'instant aucune influence défavorable sur le degré d'occupation des entreprises. En ayant pour effet d'abréger les délais de livraison, une diminution des commandes ne peut au contraire que favoriser la capacité concurrentielle de l'industrie suisse.

Le resserrement monétaire auquel on aurait pu s'attendre en raison du déficit extrêmement élevé de la balance commerciale ne s'est, une fois de plus, pas produit car il a été neutralisé par un nouvel afflux de fonds, composé essentiellement de capitaux suisses rapatriés. Les réserves monétaires de notre banque d'émission ont augmenté de 885 millions de francs environ entre le début de juin et le milieu de juillet. La demande croissante de capitaux à long terme a déjà entraîné une amélioration des conditions d'émission des obligations de caisse.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité :
Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :
IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.